

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis

Direction régionale et interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement Île-de-France

Unité Territoriale Seine-Saint-Denis

Service Environnement et Urbanisme Réglementaire

Pôle Connaissance et Prévention des Risques

ARRETE n° - 2011/3354

relatif à la mise à jour de l'information des acquéreurs et
des locataires de biens immobiliers sur les risques
naturels et technologiques majeurs situés
sur la commune de Montreuil-sous-Bois

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du mérite

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 et R. 125-23 à R. 125-27 ;
- Vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 271-4 et L. 271-5 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;
- Vu** le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 07-3642 du 3 octobre 2007 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs situés sur la commune de Montreuil-sous-Bois ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°11-0876 du 22 avril 2011 portant approbation du plan de prévention des risques mouvements de terrain sur la commune de Montreuil-sous-Bois ;

Considérant l'obligation d'information prévue aux I, II et III de l'article L. 125-5 du code de l'environnement ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis ;

ARRETE :

Article 1er :

Le dossier d'information annexé à l'arrêté n° 07-3642 du 3 octobre 2007 susvisé est modifié. Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Montreuil-sous-Bois sont mis à jour dans le dossier d'information annexé au présent arrêté.

Article 2 :

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique listant les risques recensés sur le territoire de la commune et les documents de référence attachés, et donnant des indications sur l'intensité des risques recensés lorsque cette dernière est connue ;
- les documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.

Ce dossier est librement consultable en mairie de Montreuil-sous-Bois, sous-préfecture de Bobigny et à la préfecture de Bobigny aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Article 3 :

Les informations contenues dans ce dossier sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L125-5 du code de l'environnement.

Article 4 :

Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune de Montreuil-sous-Bois et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Montreuil-sous-Bois, publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département et accessible sur le site internet de la préfecture.

Article 5 :

Mesdames et Messieurs le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis, le directeur de cabinet, le sous-préfet d'arrondissement, le directeur de l'Unité territoriale Seine-Saint-Denis de la Direction régionale et interdépartementale de l'Equipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France et la maire de la commune de Montreuil-sous-Bois sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Bobigny, le

30 DEC. 2011

Le Préfet



Christian Lambert

Commune de MONTREUIL-SOUS-BOIS

Informations sur les risques naturels et technologiques
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011/3354

du

30/12/11

mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles

[PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

approuvé

date 22 avril 2011

aléa

Mouvements de terrain I

Les documents de référence sont :

PPR mouvements de terrain approuvé

Consultable sur Internet

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

Les documents de référence sont :

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte
zone 5

Moyenne
zone 4

Modérée
zone 3

Faible
zone 2

Très faible
Zone 1

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Extrait au 1/25 000^{ième} des cartes d'aléas du PPR mouvements de terrain approuvé
(pour toute localisation précise, il est recommandé de consulter la carte des aléas au 1/5 000^{ième} figurant dans le dossier du PPR approuvé)

Extrait au 1/25 000^{ième} de la carte réglementaire du PPR mouvements de terrain approuvé
(pour toute localisation précise, il est recommandé de consulter la carte réglementaire au 1/5 000^{ième} figurant dans le dossier du PPR approuvé)

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date décembre 2011

Le préfet de département

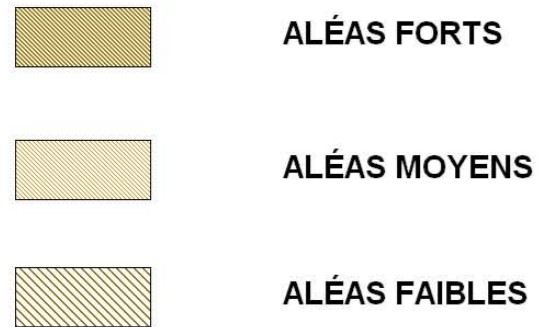
Vu pour être annexé à
 mon arrêté n° 11-0876
 en date du 22 avril 2011

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis

Plan de Prévention des Risques de mouvements de terrain

CARTE DES ALÉAS RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX

COMMUNE DE MONTREUIL-SOUS-BOIS




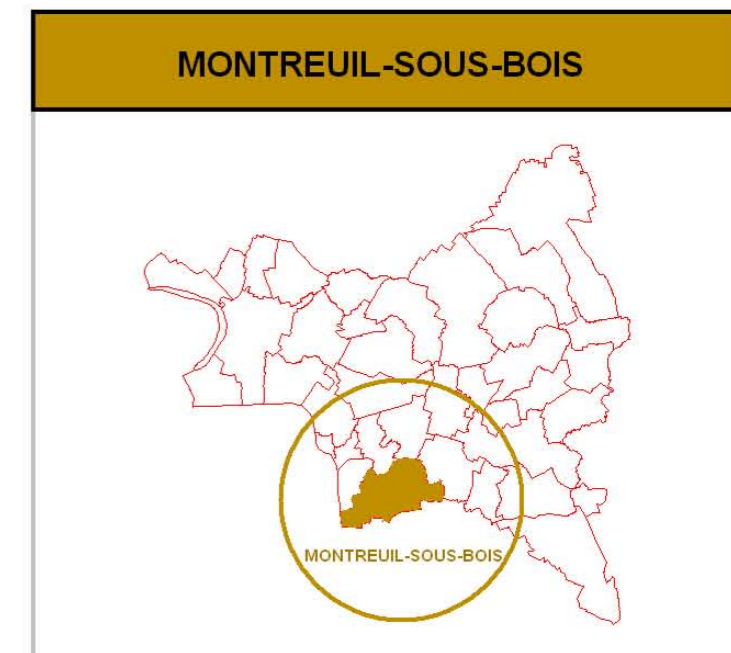
 Limite communale

Sources

Aléas - © DRIEA-IF / UT 93 (ex-DDE 93) et BRGM
 Scan 25 - © © IGN 2006

Réalisation : DRIEA-IF / UT 93 (ex-DDE 93)

 Ech : 1/25000

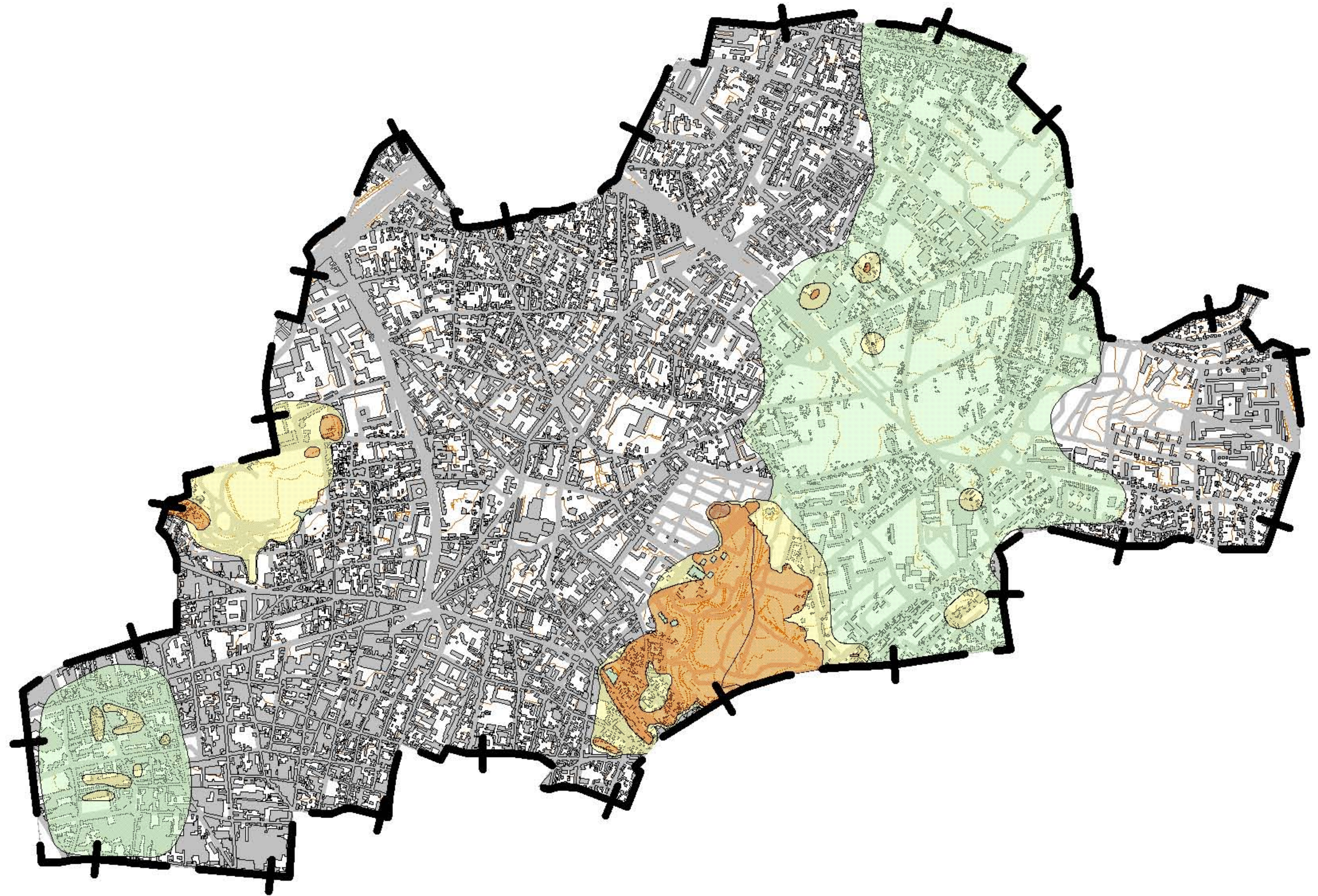
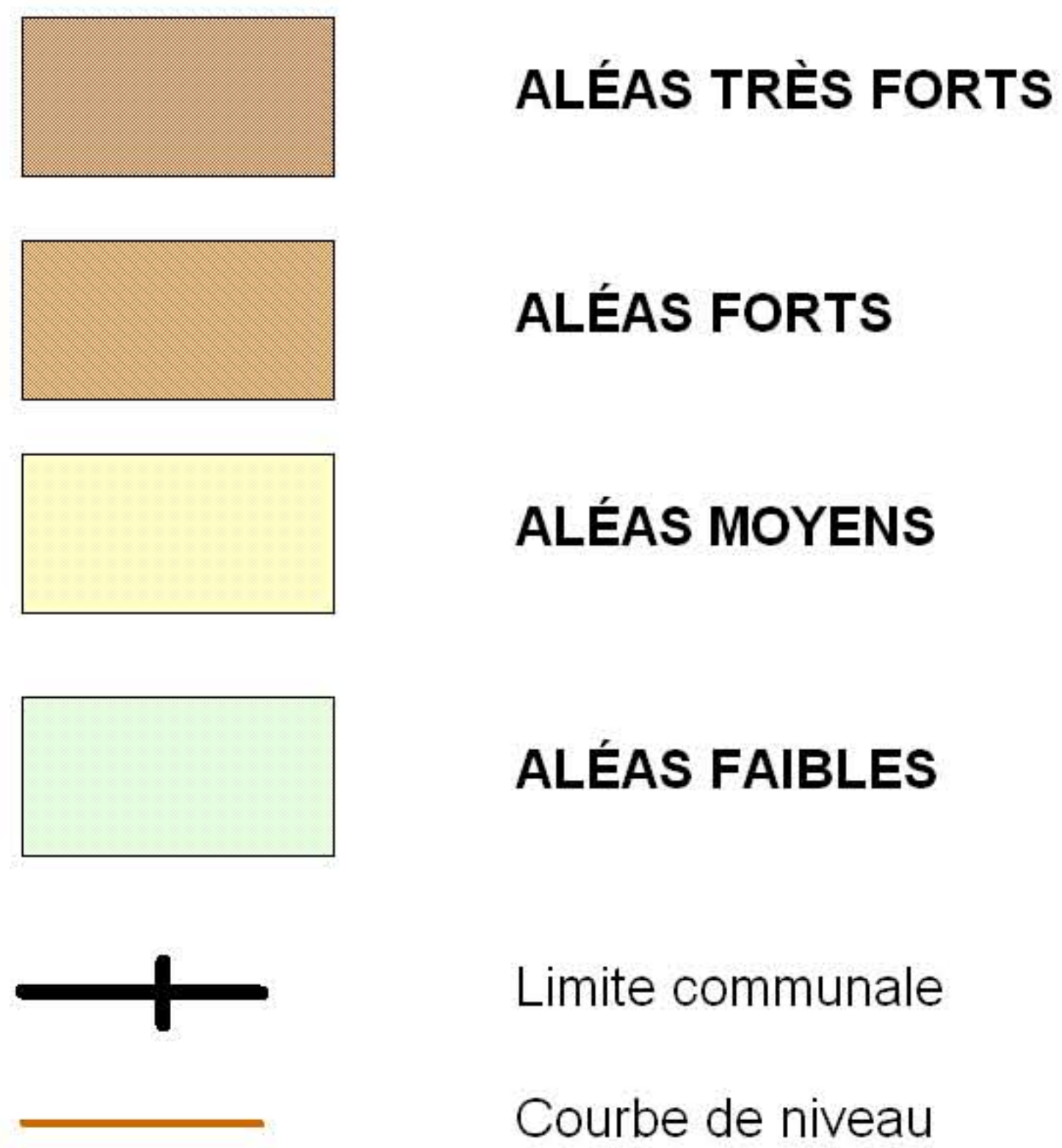


Plan de Prévention des Risques de mouvements de terrain

CARTE DES ALÉAS ANCIENNES CARRIÈRES

COMMUNE DE MONTREUIL-SOUS-BOIS


N.B. Cette carte, à l'échelle du 1/20000, permet d'identifier les zones d'aléas
Cependant, la cartographie de référence a été réalisée à l'échelle du 1/5000.



Sources

Aléas - DDE 93 et IGC
BD Topo Pays - © IGN 2002

Réalisation : DDE 93

 Ech : 1/20000





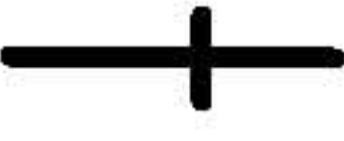



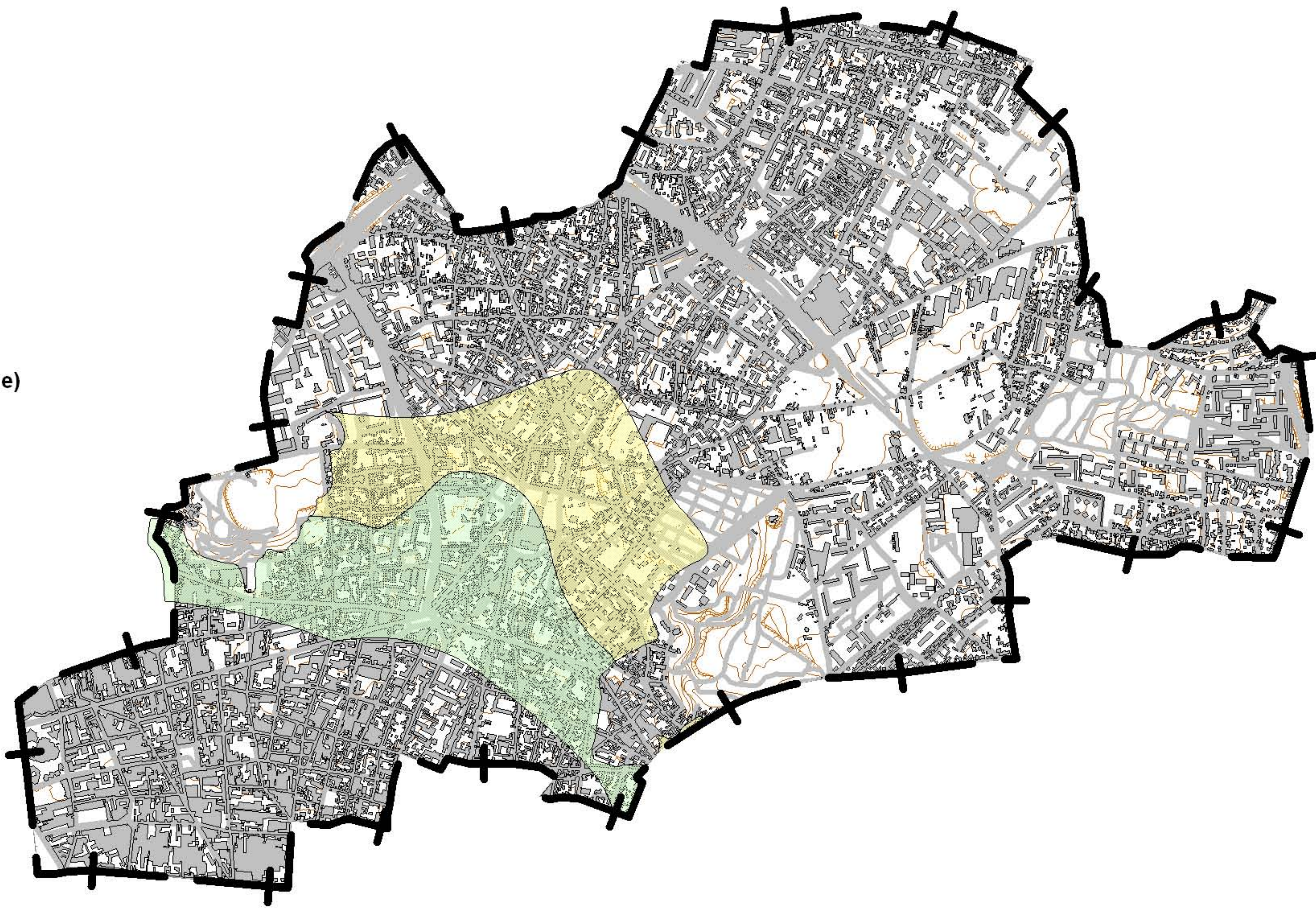
N.B. Cette carte, à l'échelle du 1/20000, permet d'identifier les zones d'aléas
Cependant, la cartographie de référence a été réalisée à l'échelle du 1/5000.

Plan de Prévention des Risques de mouvements de terrain

CARTE DES ALÉAS DISSOLUTION DU GYPSE


COMMUNE DE MONTREUIL-SOUS-BOIS

-  ALÉAS TRÈS FORTS (ne concerne pas la commune)
-  ALÉAS FORTS (ne concerne pas la commune)
-  ALÉAS MOYENS
-  ALÉAS FAIBLES
-  Limite communale
-  Courbe de niveau



Sources
Aléas - DDE 93 et IGC
BD Topo Pays - © © IGN 2002

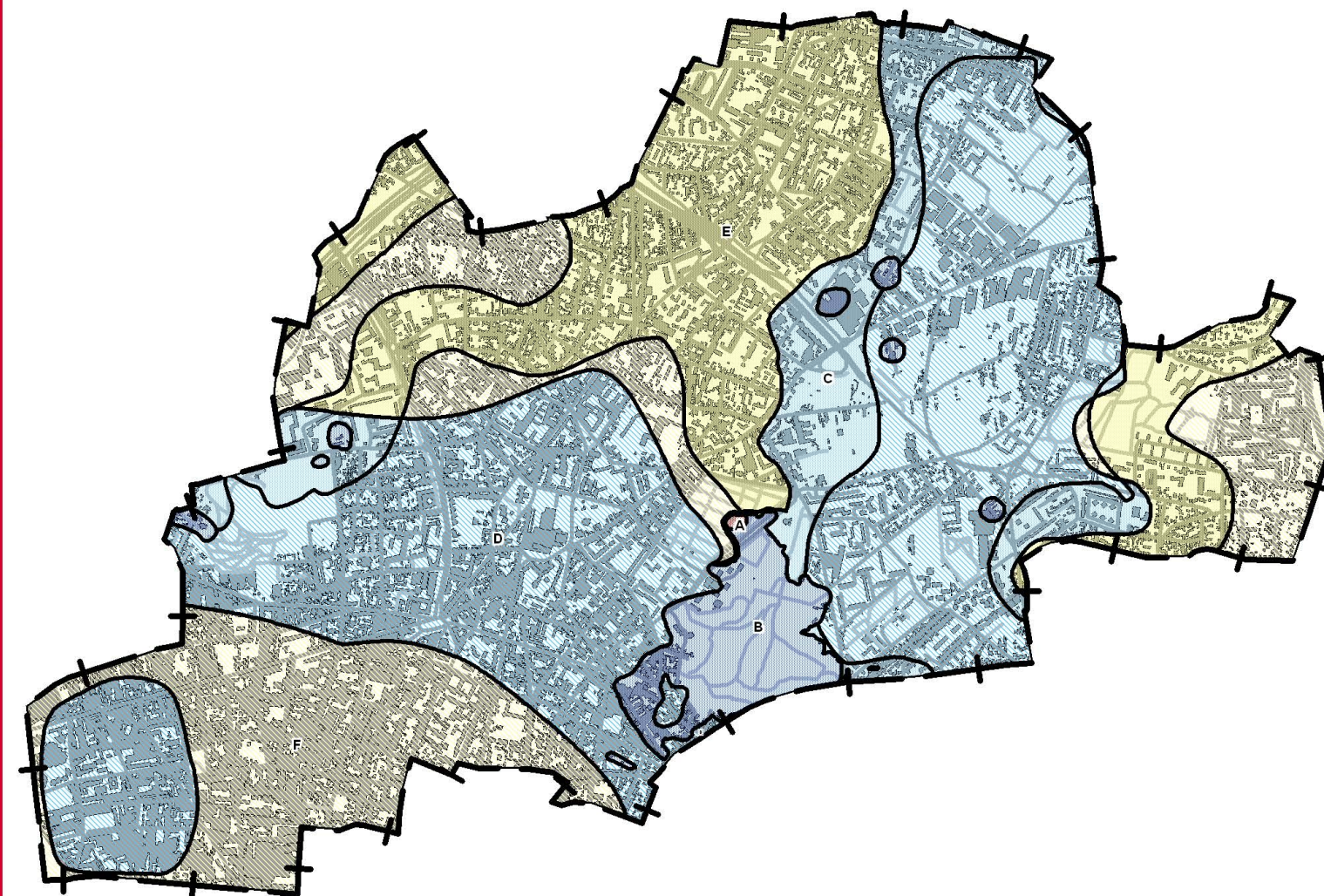
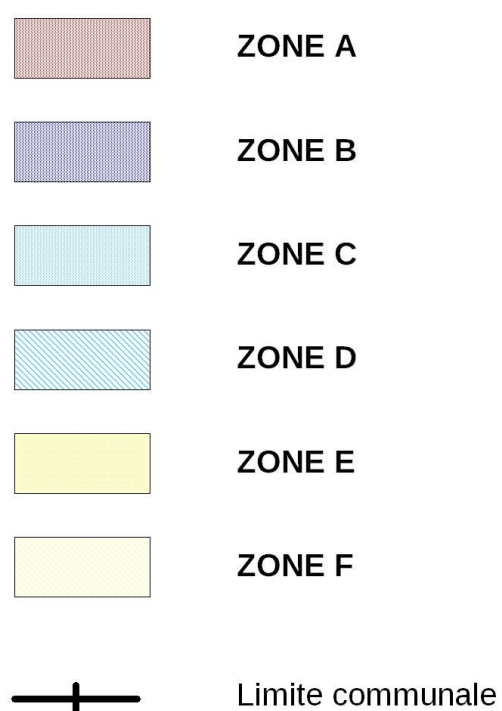
Réalisation : DDE 93

 Ech : 1/20000

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

CARTE RÉGLEMENTAIRE

COMMUNE DE MONTREUIL-SOUS-BOIS



N.B. La carte ci-dessous, à l'échelle du 1/25 000, permet d'identifier les zones réglementaires du plan de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT) de Montreuil-sous-Bois.

Cependant, la cartographie réglementaire de référence du PPRMT de Montreuil-sous-Bois a été réalisée à l'échelle du 1/5000. La carte au 1/5000 du PPRMT approuvé le 22 avril 2011 par arrêté préfectoral n° 11-0876 doit être consultée pour toute localisation plus précise.

Type de risque	Type de risque		Risque lié au retrait-gonflement des sols argileux		
	Intensité de l'aléa		fort	moyen	faible
	Intensité de l'aléa	Niveau de risque correspondant	élevé	modéré	
Risque d'affaissement et d'effondrement liés à la présence d'anciennes carrières	très fort	très élevé	A	A	
	fort	élevé	B	B	
	moyen	modéré	C	D	
	faible		C	D	
Risque d'affaissement et d'effondrement liés à la dissolution du gypse	moyen	modéré	C	D	
faible	C		D		
Aucun risque d'affaissement ou d'effondrement repéré	-	-	E	F	

Echelle : 1 / 25 000



PPR approuvé le 22 avril 2011

Sources

Données : Zonages réglementaires © UTEA 93
Fond de carte : BD TOPO PAYS © IGN 2002
Réalisation : UTEA 93 / SEUR / PCPR